



Charges locatives et restitution de caution.

Par **margotn**, le **07/11/2011** à **11:59**

Bonjour,

j'ai rendu les clefs de mon appartement le 29 aout et le 3 novembre j'ai enfin reçu le chèque de caution. Or il manquait 120€, qui selon la GTF, correspondraient aux charges locatives de 2010, charges que nous payions mensuellement évidemment.

Ai-je un recours légal pour récupérer ces 120€ déduis sans prévenir.

D'avance merci.

Par **corimaa**, le **07/11/2011** à **12:59**

Bonjour, en plus du loyer, on paie une provision sur charge. Le propriétaire a fait une régularisation des charges et vous les a déduit de votre depot de garantie, ce qui est tout à fait normal, le depot de garantie etant aussi prévu pour ça

Par contre, vous etes en droit de lui demander la preuve des factures de cette régularisation

Par **margotn**, le **07/11/2011** à **14:30**

corimaa, merci beaucoup d'avoir pris la peine de répondre.